

# ADDENDUM

**Addendum à l'appel à manifestation d'intérêt pour les agents contractuels dans les groupes de fonctions et profils suivants:**

## **Page 1**

*Après*

**EPSO/CAST/P/19/2018 Personnel éducatif GF II**

*Ajouter*

**EPSO/CAST/P/20/2018 Psychopédagogues GF IV**

*Sous*

### **ANNEXE I — FONCTIONS**

*Ajouter*

#### **GROUPE DE FONCTIONS IV Psychopédagogues (enfants de 0 à 14 ans)**

- a. Assurer une fonction d'expertise psychopédagogique au sein de la crèche et/ou de la garderie postscolaire et contribuer à la préparation de certains dossiers liés à cette fonction.
- b. Assurer un suivi rapproché du travail des puériculteurs, moniteurs d'école maternelle et/ou enseignants/éducateurs, afin de les soutenir dans leurs activités pédagogiques.
- c. Contribuer à la formation permanente concernant le volet pédagogique, dans le but de renforcer le professionnalisme du personnel éducateur.
- d. Gérer l'évaluation des besoins en formation et la mise en œuvre/l'amélioration du plan de formation et l'organisation d'actions de formation dans le domaine de l'éducation.
- e. Observer et suivre le développement général des enfants, afin de leur garantir des conditions optimales de bien-être au sein de la crèche ou de la garderie postscolaire.
- f. Informer les parents, lors de réunions organisées à cet effet, des activités de leurs enfants, afin d'entretenir une relation de confiance et de partenariat avec eux.
- g. Agir dans des situations spécifiques, à la demande des puériculteurs, des moniteurs d'école maternelle et/ou des enseignants/éducateurs ou d'un parent ou de sa propre initiative, pour améliorer les conditions et assurer le bien-être des enfants.
- h. Proposer des modifications de l'organisation générale afin d'améliorer la qualité pédagogique du travail, la vie des enfants à la crèche et/ou en garderie postscolaire et le service aux parents.
- i. Rester en contact permanent, collectivement ou individuellement, avec les puériculteurs, moniteurs d'école maternelle et/ou enseignants/éducateurs pour assurer la cohérence pédagogique du corps enseignant.
- j. Concevoir et proposer les aménagements des différents aspects de l'organisation générale, y compris la sélection et l'acquisition de matériel, afin d'influencer positivement la qualité de vie des enfants et le service aux parents.
- k. Assurer la mise en œuvre adéquate du projet pédagogique.
- l. Prendre part, si nécessaire, à des actions de coordination entre crèches et garderies.

Tous les autres principes de l'appel s'appliquent mutatis mutandis aux psychopédagogues du groupe de fonctions IV.